



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 117927

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la qualification de l'organisation Hezbollah. Après les attentats du 11 septembre 2001, la communauté internationale a décidé de créer des listes d'organisations terroristes. En mars 2005, le Parlement européen a adopté une résolution constatant l'existence « de preuves irréfutables de l'action terroriste du Hezbollah » et appelant le Conseil à prendre « toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette action ». Toutefois, l'Union européenne n'a pas de position claire sur cette question, et ce malgré le rôle du Hezbollah dans la crise libanaise. Actuellement de nombreuses voix s'élèvent pour que la France propose l'inscription du Hezbollah sur la liste des organisations terroristes lors d'un prochain Conseil de l'union européenne. Aussi, il lui serait utile de connaître sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117927

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1162